

DEPARTEMENT

ARDECHE

République Française  
Nom de l'assemblée

CONSEIL MUNICIPAL

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 11

**Votants:** 15

**Séance du vendredi 16 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril l'assemblée régulièrement convoqué le 13 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Matthieu SALEL.

**Sont présents:** Matthieu SALEL, Marie-Hélène CHOTIN, Jean-Claude BLANC, Manon REYNOUARD, Edouard LEVEUGLE, Josette BARAILLE, Géry BEDAGUE, Virginie MOUSSELIN, Anthony CHARBONNEYRE, Raoul L'HERMINIER, Nathalie GEORGES

**Représentés:** Francis CHABANE, Nadine PIERRARD, Eric POUGET, Régine LEMESRE

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Manon REYNOUARD

---

**Le procès-verbal de la réunion du 24 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Objet: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 - DE 2021 026**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de voter les deux taux d'imposition pour l'année 2021 :

Taxe Foncière (bâti).....36.51 %  
(taux commune 17.73 % + taux département 18.78 %)

Taxe Foncière (non bâti).....88.56 %

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents les taux suivants :

**Taxe Foncière (bâti).....36.51 %**

**Taxe Foncière (non bâti).....88.56 %**

**Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - ROSIERES - DE 2021 027**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Rosieres,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Rosieres pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 168 840.59 Euros**

**En dépenses à la somme de : 2 168 840.59 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	320 485.65
012	Charges de personnel, frais assimilés	412 200.00
65	Autres charges de gestion courante	141 503.00
66	Charges financières	22 000.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	9 450.00
022	Dépenses imprévues	72 060.27
023	Virement à la section d'investissement	116 697.75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 432.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 111 828.67</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	45 000.00
73	Impôts et taxes	583 519.36

74	Dotations et participations	267 242.00
75	Autres produits de gestion courante	30 000.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	9 450.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	176 617.31
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 111 828.67</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	22 640.00
204	Subventions d'équipement versées	23 321.41
21	Immobilisations corporelles	828 825.04
16	Emprunts et dettes assimilées	53 689.47
020	Dépenses imprévues	63 080.00
041	Opérations patrimoniales	65 456.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 057 011.92</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	357 550.00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000.00
204	Subventions d'équipement versées	
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	116 697.75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 432.00
041	Opérations patrimoniales	65 456.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	249 876.17
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 057 011.92</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

**Objet: DEMANDE DE PRET A LONG TERME A LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES. - DE 2021 028**

Monsieur le Maire fait état d'une liste de divers travaux d'investissement à venir :

- Aménagement de la voirie intérieur du Quartier Genette
- Aménagement Placette des Jardins de Blajoux
- Aménagement extérieur nouvelle Mairie
- Création d'un local archives

Après avoir sollicité trois banques :

Crédit Agricole,  
Banque Postale  
et Caisse d'épargne,

Le taux le plus bas étant celui proposé par le Crédit Agricole.

Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour un montant

- **de 200 000.00 €.**
- Prêt remboursable annuellement sur **15 ans** aux conditions actuelles de taux soit de **0.50 % fixe**
- frais de dossier de **200 € TTC (non soumis à la TVA)**
- **et une première échéance en 2021.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,

**1- de conférer, en tant que besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.**

La délibération de la Commission d'évaluation des charges transférées concernant le rapport du 09 mars 2021 sur la Lecture publique a été reporté au prochain conseil. A la demande du Conseil Municipal, Monsieur le Maire doit interroger la Communauté des communes sur divers points.

**Objet: SITE DE LA TOURRASSE - PROPOSITIONS D'HONORAIRES - DE 2021 029**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des enjeux qui sont toujours d'actualité sur le site de la Tourrasse.

Il précise aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire établir une analyse précise sur les enjeux, les tenants et aboutissants de l'utilisation du barrage.

Monsieur Philippe BENOIST, membre du Conseil National de l'Expertise Foncière, agricole et forestière, expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Riom fait part de sa proposition.

Le devis propose :

- 1- une analyse multicritère du site avec mesures conservatoires en faveur du barrage patrimonial d'intérêt local, sécurité et travaux de restauration et de confortement indispensables
- 2- Rédaction d'une convention avec l'ASL de Sous-Perret
- 3 - Rendez-vous sur site

4- Rédaction d'un rapport

5- Frais de déplacement (50 %)

Le montant proposé est de 2 640 € TTC

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés sont d'accord avec la proposition établi par Monsieur BENOIST et l'autorise à signer la demande de Devis.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Fin de séance 202 h 30